



Impression copie oeuvre d'art

Par cdpao

Bonjour,

Je suis responsable d'une imprimerie spécialisée dans l'impression de posters et tableaux haut de gamme. Plusieurs de mes clients aimeraient imprimer des copies d'oeuvres d'art d'artistes, mais aussi des visuels de films et dessins animés.

J'ai vu plusieurs sites internet qui le proposent mais je ne sais pas comment ils font pour avoir les droits. Aussi, aucun sites ne référence les personnes a contacter pour les avoir.

Auriez-vous des pistes SVP ? Mais également des infos sur la méthodologie.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Certains font cela illégalement. Il n'y a pas de méthode particulière, il faut contacter les détenteurs des droits patrimoniaux qui sont les auteurs des ?uvres, leurs héritiers ou les personnes ayant racheté lesdits droits.

Il existe des associations qui représentent les artistes, comme l'ADAGP (principale association de ce type en France pour les arts visuels) :

[url=<http://www.adagp.fr/fr>][http://www.adagp.fr/](http://www.adagp.fr/fr/)[url]

La BNF a publié un petit guide qui peut vous aider :

[url=<https://multimedia-ext.bnf.fr/pdf/Guide%20recherche%20ayants%20droit-Janv19.pdf>]<https://multimedia-ext.bnf.fr/pdf/Guide%20recherche%20ayants%20droit-Janv19.pdf>[url]

Pour les peintures, il faut contacter l'artiste (ou son agent), pour les dessins animés le studio (les sites Internet ont des pages de contact en général).

Par cdpao

Merci pour votre réponse détaillé.

Sauriez-vous si il existe des professionnels proposant la recherche des détenteurs des droits et la mise en application légale de la revente de copie ?

Par CToad

Bonjour

Il existe des professionnels qui sont des banques d'images ayant acheté les droits et proposant des licences commerciales. En art il y a par exemple « art majeur ». Cela doit exister pour plein de visuels je pense.

Cordialement

Par Isadore

Alors je sais que ça existe couramment aux Etats-Unis, c'est moins dans nos m?urs en France mais ça se fait, même si

la pratique est plutôt de recourir à des associations d'artistes.

On est dans un domaine commercial et non juridique, vous aurez de meilleurs conseils en allant sur des forums du milieu artistique (arts graphiques ou visuels), avec des professionnels connaissant les pratiques du secteur.

Par cdpao

Merci pour vos réponses.